

Document de Réflexion sur l'Action

Alliance internationale de journalistes

Préambule

Ce « Document de Réflexion sur l'Action » reprend les différentes questions posées par la coordinatrice générale du programme Éthique et Responsabilité. Son sommaire est donc identique au cahier des charges qui a été remis aux alliances thématiques et socioprofessionnelles partenaires de ce programme.

Août 2011

Sommaire :

- Chapitre 1 : Introduction	3
- Chapitre 2 : Points de vues dominants sur la responsabilité	5
- Chapitre 3 : Principaux problèmes	7
- Chapitre 4 : Analyses de la persistance des problèmes	14
- Chapitre 5 : Influences culturelles	16
- Chapitre 6 : Propositions de l'alliance internationale de journalistes	17
- Annexe 1 : Fiches descriptives	21
APCP	22
Ateliers interprofessionnels	23
Assises internationales du Journalisme et de l'Information	24
Cafés média et Dialogues	25
Chartes et codes déontologiques / Création d'instances de régulation	26
. Asie centrale	
. France / Europe	
. Brésil	
DVD et émission de télévision	29
Études académiques sur le journalisme	30
FORJAD, FORMation de Journalistes Acteurs du Développement (Afrique)	31
Formations à l'éthique :	32
. formation initiale	
. formation continue	
. formation spécialisée (conflits, élections, ...)	
Initiative européenne pour le pluralisme des médias	33
Livrets - collection « Journalisme responsable »	34
Panorama des démarches éthiques de presse	35
Passeport professionnel	36
Politique publique de communication et démocratisation des médias	37
Rapport <i>Médias : nouveaux modèles économiques et questions de déontologie</i>	38

Introduction

Le 11ème engagement de la **Charte Universelle des Responsabilités Humaines** dit très bien les choses : « En tant qu'individus et qu'acteurs collectifs, nous acceptons la responsabilité de : Assurer que les médias tant électroniques qu'écrits jouent un rôle très proactif dans la mobilisation des opinions publiques sur des questions qui affectent le bien-être de chaque citoyen et qu'à titre de quatrième pouvoir, ils jouent pleinement leur rôle de chien de garde de la démocratie et de la gouvernance. »

La « **résonance** » est ici évidente puisque cet engagement décrit la nature même de l'alliance.

Le monde journalistique est largement doté de chartes et de codes éthiques. Et cette multiplication n'est pas forcément que positive, car les textes ont été élaborés pour le meilleur comme pour le pire puisqu'ils peuvent tout aussi bien défendre la liberté des journalistes ou au contraire la limiter (par les limites que les journalistes ont eux-mêmes définies pour préserver leur pré carré).

Avant même que cela ne soit souhaité dans ce préambule de la CURH, la « résonance » existe déjà : en effet de multiples déclinaisons de chartes professionnelles ont permis de développer et d'appliquer au journalisme les principes généraux de textes plus universels. La CURH vient donc amplifier l'écho des chartes et codes qui lui pré-existent.

L'existence de ces **nombreux textes de références** de par le monde fait que les pôles régionaux de l'alliance ne peuvent pas vraiment faire référence à la CURH, sauf au Brésil où les journalistes n'ont toujours pas de charte spécifique à leur profession. Le pôle brésilien de l'alliance a élaboré une charte brésilienne du journalisme qu'il s'évertue à faire adopter par la profession. Mais partout dans le monde, les journalistes préféreront toujours être à l'origine des outils dont ils se dotent, par méfiance atavique de toute intrusion, de tout ce qui pourrait venir de l'extérieur de la profession.

L'alliance, née de la volonté de la FPH de se pencher sur la responsabilité de certains milieux socio-professionnels, ne fait que cela. Elle a fait sienne, depuis sa création et dans tous ses pôles, les affirmations que l'on retrouve sous la plume d'Edith Sizoo : « la responsabilité est un acte contrebalançant les droits ... et nous ne cherchons pas à remplacer la lutte pour des Droits par un discours sur la Responsabilité. » Dans notre réseau on affirme même qu'il n'y a pas de droits sans devoirs : « Il faut affirmer haut et fort qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilité » (extrait de la maquette d'un futur Conseil de Presse en France, version 2008). Plusieurs chartes, en France comme en Suisse se nomment justement « Déclaration des droits et devoirs du journaliste ».

Mais **qu'est-ce-que la responsabilité du journalisme ?**

Le 11ème engagement de la CURH explicite bien le journalisme dont les principales fonctions sont effectivement de mobiliser le public et de servir de chien de garde ; mais la responsabilité est exercée par les hommes, même si la marge de manœuvre, l'indépendance et la responsabilité personnelle et individuelle du journaliste sont de plus en plus réduites. C'est pourquoi nous poserons plutôt la question suivante :

Mais **qu'est-ce-que la responsabilité du journaliste ?**

Le chef répondra à son journaliste qu'il s'agit en premier lieu de faire vivre son média : c'est le principal intérêt des patrons de presse comme des journalistes et de tous les métiers qui concourent à la fabrication de l'information.

« Faire vivre son média » sous-entend une activité entrepreneuriale et donc des préoccupations financières, les notions de marché, de rentabilité, etc..... Mais justement, l'obsession de l'alliance est

précisément que la bonne marche des médias ne se fasse pas à n'importe quel prix !

Le prix à payer est paradoxalement non pas des devoirs mais des droits :

- le droit des journalistes à pouvoir produire une information de qualité
- et
- le droit du public à disposer d'une information de qualité, indépendante et plurielle.

Et quand on parle d'information de qualité, on parle **éthique et déontologie**. Des termes qui font d'ailleurs davantage consensus dans la profession que le terme de responsabilité.

Voici comment nous les différencions :

« - La **déontologie** détermine la morale et la loi de la vie professionnelle. Elle a été établie par des journalistes qui ont collectivement décidé de règles à suivre. La déontologie laisse peu de place à l'interprétation, elle s'exprime par des codes, des chartes mais aussi des normes plus ou moins explicites.

- L'**éthique** est mouvement. Elle transcende le temps et l'espace en tentant la synthèse du droit, de la morale et de la déontologie. L'éthique est un processus d'interrogations à partir de références qui devraient être claires. Questionnement perpétuel, ses réponses ne cessent de varier. L'éthique est l'espace dans lequel le journaliste assume sa liberté individuelle et son sens du discernement en fonction de la hiérarchie de ses valeurs. » (introduction du livret *L'éthique en cours, Pourquoi et comment former les journalistes à l'éthique professionnelle*, par Nathalie Dollé, alliance internationale de journalistes, juillet 2009)

L'alliance s'attaque donc à ces notions qui fâchent parce qu'elles demandent, entre autres, de la rigueur, du respect des règles, du temps, du professionnalisme...

Reste un autre grand domaine qui est celui de **la RSE des médias**, à savoir l'impact sociétal des médias en tant qu'entreprise. La responsabilité sociale englobe dans son acception large les quatre domaines suivants : le social, le politique, le culturel et bien sûr l'environnemental. L'alliance internationale de journalistes aborde quelques pistes de la responsabilité environnementale dans le « Panorama » qui est un recensement des démarches éthiques de presse, mais pas suffisamment pour qu'elles fassent l'objet d'une présentation détaillée dans ce rapport.

Points de vues sur la responsabilité

(description du point de vue dominant. Pourquoi et comment les acteurs de la profession assument des responsabilités, et comment est surveillée l'application des principes convenus)

Voilà ce qui nous est le plus souvent répondu quand on questionne les médias sur les problèmes actuels :

« Les médias ne sont pas responsables ni de la crise qu'ils traversent ni de leurs propres dérives. » Les responsables seraient ainsi toujours les autres, ailleurs...

« La profession est consciente de son importance, de son impact et de sa valeur, d'ailleurs elle s'en préoccupe depuis toujours. Preuve en est **la réflexion sur la déontologie** ne date pas d'hier puisqu'elle s'est dotée, dans la plupart des pays, de chartes et d'instances de régulation ».

(En France, la première élaboration d'une charte professionnelle, reconnue par tous, date de 1918, revue et revisitée plusieurs fois par la suite, mais pas de Conseil de presse).

De nombreux médias ont décliné ces textes nationaux de référence en des codes déontologiques spécifiques à leur entreprise de presse pour montrer à quel point la mise en pratique des principes éthiques leur tiennent à cœur.

Par ailleurs, **la profession a construit des gardes-fous**, des instances de contrôle. D'abord par la hiérarchie interne : les productions journalistiques qu'elles soient articles de presse, émissions de radio ou de télévision ou encore écrits sur le web, passent différents filtres de contrôle. Ensuite, des instances existent tels que les conseils de presse, les hautes autorités (généralement spécifiques à l'audiovisuel) ou plus rarement les ordres professionnels.

Nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que « in fine, **le public est le principal niveau de contrôle**, puisqu'il exerce la sanction majeure par son acte de consommation ou non de l'information produite. » Mais, est-ce vraiment le cas ? Et surtout les médias priorisent-ils la qualité de l'information pour satisfaire leur public ? Loin s'en faut.

Tout cela montre à quel point « la profession s'est largement prémunie et est bien contrôlée ». La tendance générale est même de dire que l'indépendance de la presse est aujourd'hui réduite par ses constructions déontologiques contraignantes. Si on y ajoute les lois limitant l'accès aux sources, la censure (elle existe encore largement qu'elle soit explicite ou dissimulée), les procès pour l'entraver dans sa liberté d'expression, les entraves ou interdictions d'exercice, etc... « **la profession est malmenée et doit affronter toujours plus d'obstacles.** »

Cependant, le point de vue dominant est aussi une **inquiétude grandissante des journalistes sur l'avenir de leur métier**. Nombreux sont ceux, et les éditeurs en premier lieu, qui évoquent l'idée d'un monde journalistique sans journalistes. La question est tellement d'actualité qu'elle fait l'objet de nombreux débats et écrits. Pourtant il semblerait, à chaque fois, que la réponse soit « non, ce n'est pas possible, l'information ne serait plus de l'information mais un agrégat de faits sans forme et au contenu non fiable ».

Alors **qui sont les responsables ?** Le point de vue dominant en dénombre de multiples :

- « tout d'abord la crise mondiale qui affecte la profession comme toutes les autres
- la désaffection du public alors que les médias font tout pour lui
- les changements technologiques qui ont imposé le diktat de la rapidité
- les "gratuits" qui sont considérés comme une concurrence déloyale (ce point de vue très fort il y a encore cinq ans, tend désormais à s'atténuer et la profession n'émet plus cette critique à

- haute voix)
- l'information web qui par son immédiateté, a mis à genoux le modèle économique des agences de presse, auxquelles ne s'abonnent plus les médias.
 - les autorités étatiques qui imposent toujours plus de contraintes privant le journalisme de ses deux piliers fondamentaux que sont la liberté d'expression et l'indépendance
 - »

Tout cela est vrai mais n'est qu'un reflet très partiel de la réalité. Ce que les points de vue dominants ne disent pas ce sont les revers des actes de la profession, ce qui n'est pas mis en œuvre, les responsabilités non assumées, etc...

Problèmes

(Qui est responsable de quoi ? Problèmes liés aux attentes du milieu -professionnel, social ou plus large- ; Obstacles sur le terrain quand on essaie d'agir de façon responsable ; Contraintes créées pour éviter d'exercer ses propres responsabilités ; Problèmes liés à un dysfonctionnement de la répartition du travail, voire entraînant un phénomène de dé-responsabilisation ; Problèmes liés à l'appartenance multiple de la personne, générant par conséquent des dilemmes)

(Nota bene : sur ce dernier point on parlera plutôt de « multifonctionnalité » puisque l'appartenance multiple renvoie à la notion d'éthique personnelle ou de relations sociales que l'alliance ne traite pas directement)

Si le sens commun considère à juste titre que chacun est responsable (au moins de ses propres actes), il est alors possible d'esquisser rapidement quelles sont les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le journalisme. Ce qui pourrait donner, de façon extrêmement schématique, le tableau suivant :

- les journalistes : les anciens encore un peu dans leur tour d'ivoire, les jeunes à qui l'on exige d'être seulement rentables
- les éditeurs dont la seule préoccupation est le profit et la rentabilité au détriment de la qualité
- les syndicats qui veulent maintenir leur pouvoir, qui sont souvent incontournables car seule entité reconnue en tant que partenaire social, qui ne traitent trop souvent exclusivement que des problèmes sociaux tout en revendiquant d'être le seul acteur légitime pour traiter les problèmes éthiques et déontologiques, qui mettent des obstacles à toute initiative en faveur d'un développement éthique même en partenariat
- les "nouveaux" médias qui s'appuyant sur les développements technologiques imposent le rythme de l'immédiateté, la production d'information possible par tous et en particulier les non professionnels pour éviter de payer des salaires, etc
- les centres de formation qui s'inclinent pour satisfaire les demandes des éditeurs réclamant des professionnels formatés et non des personnes dotées de pouvoir critique, de principes éthiques et du sens des responsabilités
- le public qui critique toujours et ne veut jamais rien faire, mais qui a malgré tout également sa part de responsabilité

Mais reprenons maintenant le fil des questions posées.

– *La responsabilité de qui ? un champ de tensions depuis toujours*

Journaliste ou éditeur ? Chacun se renvoie la balle. Même s'il existe quand même des cas où des éditeurs prennent la défense de leurs salariés.

Mais les dérives et les abus ont malheureusement toujours existé. Pour éviter la résolution des conflits dans l'enceinte des tribunaux, de nombreux pays ont créé des instances de régulations, autrement appelés Conseils de presse, à qui tout citoyen peut adresser une plainte quand il se sent lésé par une information. Ces instances, traitent les plaintes relevant de leurs compétences et émettent des avis, qui, dans le meilleur des cas, sont publiés par les médias incriminés.

La plupart des Conseils de presse peuvent s'adresser aussi bien au producteur de l'information (journaliste) ayant fait l'objet d'une plainte, qu'à son média lorsqu'ils considèrent que le média lui-même est « responsable » ou à l'origine de la « faute » commise.

Certaines autres entités de surveillance, comme le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en France par exemple, ne peuvent récriminer que le média, jugé responsable de la production de ses journalistes.

D'autre part, c'est le système médiatique lui-même, au fonctionnement concurrentiel largement redondant et soumis aux emballements, qui est souvent à l'origine de dérapages collectifs. Dès lors, une solution nationale est plus à même de résoudre un problème national.

Mais qu'en est-il du public ? N'a-t-il pas, lui aussi, sa part de responsabilité ? Certainement. Et son rôle est de défendre une presse de qualité, ce qu'il ne fait pas ! Pour l'alliance internationale de journalistes, le public est une partie prenante comme les autres et est donc impliqué le plus possible dans les actions menées.

– ***La cohésion du groupe, le sentiment du « nous »***

Le corporatisme est une notion extrêmement présente dans le journalisme ; contre laquelle il est d'ailleurs difficile de lutter tant elle est ancrée dans les mentalités. Le journalisme est une profession où la concurrence est évidemment acerbée comme dans nombre d'autres domaines, mais avec ses particularismes.

La plus large frontière du journalisme est le niveau national. Les médias ne s'adressent pas à des populations étrangères (sauf tentatives rarissimes de médias européens qui n'ont pas vécu très longtemps). Leur public est ciblé dès le départ entre média national, régional, local, etc.

En Occident du moins, le journalisme a eu par le passé, ses titres de noblesse qui faisait de cette profession le sanctuaire d'un certain savoir et d'un certain pouvoir : le journaliste bénéficiait d'une reconnaissance sociale. Puis il s'est retranché dans sa tour d'ivoire avec une certaine arrogance, ce qui lui est vivement reproché depuis quelques années.

Quand la désaffection du public a commencé à se faire sentir, les professionnels de l'information ont fait bloc pour défendre leur pré carré. C'est ainsi que ce sentiment du « nous » a prévalu jusqu'à peu, permettant ainsi aux acteurs de cette profession de balayer les responsabilités qui leur incombent d'un revers de main.

Aujourd'hui, le contexte n'est plus aussi favorable : plusieurs facteurs ont fait apparaître la précarité de l'emploi, la démolition des tours d'ivoire par un public exaspéré des abus et manquements déontologiques, la perte de ce fameux quatrième pouvoir que les réels détenteurs de la force (à savoir le pouvoir économique) ne veulent plus partager quel qu'en soit le domaine, etc, etc. Les journalistes sont de plus en plus isolés. Mal organisés ils n'ont plus autant de moyens de pression sur les éditeurs. Leur métier évolue vers une multi fonctionnalité mal vécue. Les moyens de production de l'information s'éloignent toujours plus des critères pour une information de qualité. Bref, dans ce contexte de morcellement et de fragmentation du travail, ce sentiment du « nous » est mis à mal et l'attitude de défense est plutôt celle de l'individualisme qui laisse passer l'orage.

D'où la nécessité de recentrer la profession sur le fait que le journalisme est un exercice collectif.

Enfin, n'oublions pas la tension et le tiraillement permanent du journaliste qui est à la fois un salarié qui doit allégeance à son employeur et un auteur qui doit allégeance à son public.

– ***La responsabilité collective, ses problèmes conceptuels***

Oui les médias ont une responsabilité collective, même si encore trop peu de professionnels de l'information sont prêts à le reconnaître. En effet, le quatrième pouvoir (quand il a existé, car il faut rappeler que le journalisme n'a détenu un rôle et un impact que sur une partie congrue du globe, que nous résumerons à l'Occident) n'est plus si réel, mais l'information en tant qu'élément indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie, reste primordial et de toute première importance. Les médias ont donc la charge de produire une information de qualité, indépendante et plurielle car les principales fonctions que nous pouvons leur attribuer sont :

- développer l'esprit critique
- lutter contre le sentiment d'impuissance du citoyen
- inciter à l'action citoyenne

La conception de l'alliance est que la presse doit donner des éclairages aux citoyens et aux consommateurs mais sans lui dire comment agir pour autant. De ce point de vue, le 11ème engagement de la CURH est peut-être tendancieux puisqu'il prône le rôle « très proactif » que doivent avoir les médias auprès des opinions publiques... De notre point de vue, la presse ne doit pas dicter des agissements mais seulement contribuer à se forger un point de vue pour agir ensuite en toute connaissance de cause. Inciter à la mobilisation n'est pas la fonction de l'information mais bien celle du politique.

– ***La distribution des responsabilités : un besoin sociétal***

S'il est effectivement inconcevable pour la société de concentrer les responsabilités en un seul point, les citoyens s'accordent en revanche sur le fait que la répartition des responsabilités dans le domaine du journalisme reste le problème de la profession. C'est à elle et en son sein qu'il revient de le régler. Ce que le public attend c'est bien une bonne information répondant aux critères éthiques et c'est à la profession de s'entendre et de s'organiser en interne pour la lui fournir.

– ***Les changements sociétaux qui sèment la confusion :***

. les développements techniques

L'émergence des nouvelles technologies ont fait apparaître de nouveaux modes de communication sans avoir recours aux supports traditionnels existants (presse écrite et audiovisuelle). Les médias ont vite été contraints d'investir Internet pour garder leur audience et la production d'une information professionnelle. Les développements suivants ont multiplié les possibilités et les modes de transmission de l'information avec l'apparition des réseaux sociaux (très nombreux aujourd'hui) et les possibilités qu'offre le multimédia (transmettre de l'écrit mais aussi des photos, des images animées et des sons). Le multimédia, qui ne pose pas de problème en soi, va cependant rapidement créer le problème de la multifonctionnalité du journaliste, à qui l'on demande de plus en plus de compétences techniques. Même si l'adage « qui peut le moins, peut le plus » est accepté de tous, encore faut-il avoir le temps de faire davantage. Le gros problème est là. En quelques années le journaliste qui avait été formé (sur le tas ou en école) à une certaine spécialité qu'il avait choisie (presse écrite, radio ou télévision) voit son métier se modifier radicalement. Les anciens ont bien sûr plus de difficultés à s'adapter aux nouvelles technologies que les nouveaux entrants dans la profession.

Partant de là, il a vite été reproché aux professionnels de l'information de pratiquer le « journalisme assis » (à son bureau et dont les sources deviennent de plus en plus exclusivement informatiques), par opposition au « journalisme debout » (sur le terrain). Mais aujourd'hui le téléphone portable d'un voisin sera toujours plus vite sur le lieu d'un événement que le journaliste, même local.

Alors on exhorte le retour au journalisme d'investigation. Certes, une fondation nord-américaine finance un média en ligne exclusivement d'investigation ; mais le plus souvent, alors que nous parlons bien de presse, le journaliste d'investigation ne publie plus dans les journaux mais écrit des livres ; il ne s'agit plus alors de production journalistique mais de production éditoriale, et comptabilisée comme telle...!

Le diktat du temps et de l'immédiateté impose de tels rythmes à la production informationnelle que les principes éthiques sont les premiers à être laissés de côté. Car le double défi du journaliste est bien de présenter une information brute mais aussi de la contextualiser ; ces deux actions ne peuvent pas être menées en même temps.

. les développements organisationnels

Tout au long de l'histoire de la presse la formation et le métier d'origine des éditeurs ont guidé leurs choix dans le mode d'organisation des rédactions qu'ils possédaient. Homme d'affaires, gestionnaire ou journaliste, un patron de presse ne dirige pas son média de la même façon. L'éthique et la

déontologie sont rapidement apparues dans les préoccupations du journalisme. Pendant une courte période, après la Libération, des journalistes vont remplacer aux commandes des journaux, des propriétaires collaborateurs pendant la guerre. Mais les pressions financières vont trop vite pesées sur les journalistes devenus patrons de presse avant que ne puisse s'instaurer durablement un statut d'indépendance et de valorisation déontologique. Aujourd'hui les marchands de béton, d'armes ou les magnats de la communication désirent-ils davantage dissiper la confusion, respecter les principes déontologiques et revaloriser le professionnalisme de leurs salariés ? Nous pouvons en douter.

Très récemment certains éditeurs ont profité de ces changements techniques dans l'exercice du métier pour précisément « dé-responsabiliser » le journaliste en lui donnant de moins en moins de liberté et de pouvoir d'initiative. Le cas extrême nous a été rapporté d'une gestion de production de l'information d'un journal télévisé où pour traiter un même sujet trois journalistes sont envoyés séparément pour interviewer trois personnes avec des questions préparées à l'avance par la rédaction en chef. Les journalistes ne savent pas que d'autres collègues travaillent sur le même événement, ils n'ont plus qu'à tendre leur micro, sans même connaître le sujet traité ni les propos qui seront tenus à l'écran. Peut-on encore parler ici de développement organisationnel ?

La figure du professionnel de l'information est aujourd'hui double : il est à la fois « journaliste taylorisé » et « journaliste Shiva » ; cet état de fait entraîne une dangereuse dé-responsabilisation. Enfin, l'apparition des rédactions web des grands journaux traditionnellement papier, a bouleversé l'organisation du travail et des responsabilités de chacun. Après avoir été plutôt distinctes, les rédactions bi média, web et print, ont tendance à être aujourd'hui réunies pour mutualiser leurs forces et leurs productions journalistiques.

. les incertitudes sur les valeurs

A priori personne ne peut se réfugier derrière le prétexte de valeurs et de principes nébuleux, inexistantes ou éparpillés : les textes existent, les fondamentaux du métier sont bien définis, les formations pour les approfondir sont disponibles. Tout journaliste qui le souhaite possède une marge de manœuvre pour exercer son métier en cohérence avec lui-même et avec les principes éthiques de la profession, mais tous ne l'investissent pas. Encore faut-il le vouloir et le vouloir vraiment car les textes sont enterrés dans les derniers tiroirs, les responsables éditoriaux n'imposent généralement pas le respect déontologique comme une priorité, et les espaces de débat sur ces questions sont très réduits quand ils existent. (Nombre de jeunes entrants dans la profession se tournent vers leurs enseignants de l'école où ils ont été formés, faute de professionnels pourtant aguerris autour d'eux avec qui échanger en cas de questionnement déontologique).

La principale dérive engendrée par un manque d'explicitations détaillées des textes, aboutit à des situations de conflits d'intérêts. Ils peuvent être de nature très diverse mais les plus « graves » sont évidemment les cas de conflits d'intérêts économiques ou politiques, qui résultent soit de pressions exercées par les pouvoirs financiers ou gouvernementaux, soit d'agissements peu déontologiques des éditeurs favorisant leurs intérêts au dépens d'une information éthique.

Cette grave problématique est en permanence d'actualité dans le monde des médias ; on ne peut ici que l'évoquer tant elle est vaste. Les conflits d'intérêts font l'objet d'un livret de l'alliance à paraître en novembre 2011.

– Les changements sociétaux qui créent des conflits :

. responsables de quoi ?

Les changements sociétaux qui modifient les états d'esprit modifient également par voie de

conséquence les attentes et les besoins. Il est sûr que l'internaute d'aujourd'hui n'a plus grand chose à voir avec le lecteur des premières gazettes de France. Cependant, le droit du public à une information de qualité, indépendante et plurielle, déjà largement évoqué précédemment, reste immuable.

La profession depuis bien longtemps se dispute sur les définitions de toutes les notions impliquées dans cette thématique : de la définition du métier de journaliste à celle d'une information de qualité. Il n'en reste pas moins vrai que l'objectif ultime du journalisme demeure une production journalistique digne de ce nom.

. comment exercer sa responsabilité ?

Comme évoqué précédemment, la profession a su, plus ou moins bien, fixer ses règles. Même si elles ne sont jamais parfaites ni définitives, elles ont le mérite d'exister. La profession a tendance à s'arrêter à l'élaboration de ces textes de références (en France, par exemple, quand la tension sociale et publique se fait plus forte afin que les médias se penchent davantage sur les questions éthiques, alors les syndicats patronaux et salariaux, comme ils viennent de le faire en juin dernier, adoptent une des chartes existantes ou une version actualisée de l'une d'entre elles). Mais la profession refuse d'aller un peu plus loin en établissant des processus de mise en pratique et d'application des principes contenus dans ces textes (afin de pouvoir mieux continuer de les enfouir au fond des tiroirs ?). Or tout le problème est là, car c'est bien la mise en pratique déontologique qui est conflictuelle.

. comment rendre compte et à qui ?

Avant tout, il convient de dire qu'en France, légalement, les médias ne doivent rendre de compte à personne.

La profession française, après de longues années de lutte pour obtenir la reconnaissance du statut de journaliste, va se prémunir de toute ingérence extérieure en inscrivant dans sa charte nationale que :

« Un journaliste, digne de ce nom,

- ▶ prend la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes ;
- ▶ tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge pour les plus graves fautes professionnelles ;
- ▶ ne reconnaît que la juridiction de ses pairs, souveraine en matière d'honneur professionnel »

(Extrait de la Charte des devoirs professionnels des journalistes français, rédigée à Paris en juillet 1918 et révisée en janvier 1938).

Même si le principal syndicat français, le Syndicat National des Journalistes (SNJ), a enfin récemment revu cette Charte, qui datait toujours de 1938, en y ajoutant un préambule qui précise :

« Le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre. » ; la nouvelle version de la Charte maintient malgré tout le principe suivant :

« [un journaliste digne de ce nom] ...n'accepte en matière de déontologie et d'honneur professionnel que la juridiction de ses pairs ; répond devant la justice des délits prévus par la loi ; ... »

Au niveau européen, le discours est le même : la « Déclaration des devoirs et des droits des journalistes », signé à Munich en 1971 spécifie elle aussi : « ...le journaliste n'accepte, en matière d'honneur professionnel, que la juridiction de ses pairs, à l'exclusion de toute ingérence gouvernementale ou autre. »

En bref, le système a été conçu de telle manière que ce ne sont donc que ses collègues journalistes et par conséquent également sa hiérarchie qui peuvent exiger des comptes à un journaliste.

Un des objectifs actuel du pôle français de l'alliance internationale de journalistes est précisément de remplacer cet état de fait par la nécessité de la profession de commencer à devoir rendre des

comptes au-delà de l'entreprise de presse elle-même. Et en particulier devoir rendre des comptes à son public, entité qui n'est plus à dédaigner comme ce fut le cas pendant trop longtemps, mais à considérer comme le véritable « patron » du journaliste. La principale sanction qui peut tomber sur les médias est économique et c'est le public qui l'exerce.

Qu'en est-il ailleurs, dans les autres pays ? L'existence de Conseils de presse ou autres instances de régulation contraint sans doute les journalistes à devoir rendre des comptes de façon plus systématique.

Les conseils de presse représentent aussi l'immense avantage de susciter le débat. En outre, leurs décisions, formulées le plus souvent comme des « avis », même si elles n'ont pas de valeur juridique contraignante, peuvent servir de modèles, tant pour la formation journalistique, que pour maintenir un dialogue régulier entre le public et les médias.

Ainsi, au Kirghizistan, la Commission de plainte des médias (la seule instance d'autorégulation créée en Asie centrale post-soviétique), en dehors du fait qu'elle prend et publie régulièrement des décisions sur des cas ponctuels, a estimé de son devoir, en 2010, dans un contexte politique très troublé, de lancer un débat plus vaste. Après les événements meurtriers du mois de juin, de sa propre initiative, elle a tenu une séance publique, où plusieurs experts étaient amenés à donner leur analyse sur la couverture des conflits par une quinzaine de publications nationales et internationales. Il s'est également agi (et ce fut le rôle du coordinateur de l'Alliance internationale des journalistes dans la région), de se prononcer sur d'éventuelles violations des normes professionnelles contenues dans le « code d'éthique du journaliste kirghize ».

– *La co-responsabilité avec l'État*

Selon les pays ou les régions du monde, les relations entre médias et États se distinguent selon deux grandes tendances : soit l'information est étroitement contrôlée par un pouvoir politique, généralement pas très démocratique et dans ce cas les relations sont unilatérales puisque les médias sont alors exclusivement des organes étatiques ; soit le monde informationnel est dit « libre », comme dans la plupart des pays occidentaux, et les médias y sont assimilés à des entreprises. C'est alors le marché qui fait loi et qui devient le terrain de jeu des médias.

Les distinctions portent dans ce cas sur :

- la reconnaissance ou non des médias comme des entreprises particulières car l'information n'est pas un « produit » comme les autres et doit encore moins être considérée comme une marchandise (voir, à ce propos, les aides à la presse en France qui se comptent en centaines de millions d'euros, alors que dans d'autres pays les soutiens de l'État n'existent pas et les médias doivent se débrouiller avec la loi du marché) ;
- la différence de droit de regard étatique selon les médias publics et les médias privés ;
- de même, la différence de droit de regard de la part de l'État sur les médias de service public (selon les pays cela va du simple soutien financier jusqu'à l'appropriation complète du média pour en faire un organe de pure propagande gouvernementale)
- les dispositions nationales et les habitudes culturelles qui permettent plus ou moins l'intervention ou le rapprochement de l'État dans les affaires des entreprises médiatiques
- la responsabilité de l'État qui donne ou non un cadre législatif à la presse

En France, le rôle très faible de l'État a été voulu par la profession qui ne veut surtout pas d'ingérence politique mais qui est, par ailleurs, incapable de s'organiser. Donc parfois, le gouvernement exprime une menace ou, comme ce fut le cas en 2009 avec les États généraux de la presse écrite, impose un temps de débat et d'auto-organisation afin de prendre certaines décisions ou d'opérer des choix consensuels et donc sans impositions contraignantes. Quand les médias français se verront imposer une instance de régulation par le gouvernement, peut-être s'organiseront-ils alors

pour lui donner le profil correspondant à leurs propres désirs et intérêts.

Dans un contexte comme celui de l'Asie centrale post-soviétique, l'État exerce de nombreuses pressions sur les journalistes par le vote de lois faisant obstacle à la liberté d'expression ; par l'imposition de procédures judiciaires incluant des demandes financières démesurées ; par une insécurité où les journalistes sont souvent victimes d'agressions physiques, voire de meurtres ; par un système éducatif en plein délabrement...

Quant aux médias de service public, en Europe, ils sont le plus souvent audiovisuels. C'est une forme d'organisation de l'entreprise (modèle britannique avec la BBC, ou suisse avec la RTS) qui lie une entreprise autonome à l'État par un contrat. Celui-ci définit les grandes lignes du contenu rédactionnel des chaînes en insistant sur le rôle que ces entreprises ont à jouer en démocratie (le contrat de la BBC est explicite, en revanche, en Suisse on parle de « diversité des points de vue », etc). Nous sommes donc, ici, dans une situation intermédiaire : pas de contrôle intempestif de l'État, et une logique d'information qui n'est pas purement commerciale.

Un bon service public qui place la barre de la qualité de l'information très haute, oblige tous les médias du pays à le suivre puisqu'ils sont dans une situation de concurrence.

Analyses

(ce qui contribue à la persistance de ces problèmes, ce qui maintient le statu quo, et quelles acteurs pourraient changer cet état des choses)

Les raisons qui participent à la persistance des problèmes présentés dans les pages précédentes, sont évidemment différentes selon les pays et les contextes sociaux, politiques et économiques dans lesquels le journalisme s'exerce.

Certains facteurs économiques mondiaux se retrouvent cependant partout. Il s'agit en premier lieu de la crise financière mondiale qui affecte plus ou moins fortement certains pays, mais qui touche le journalisme de par le monde. Le manque de ressources financières combiné au diktat de l'immédiateté apparu avec le développement de nouvelles possibilités techniques, concerne l'ensemble du système médiatique d'information. Les différents supports sont plus ou moins dépendants de cette situation : ainsi un quotidien vivant de ses ventes d'exemplaires papier sera peut-être plus en danger qu'une radio locale dans une région isolée où les ondes radiophoniques restent la principale source d'information. Cependant, l'obligation de rentabilité d'un média s'impose partout et les manières d'y répondre se ressemblent souvent ; tout comme les pratiques d'exercice du métier se ressemblent par leur tendance à escamoter la déontologie en cours de route.

Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, les contextes diffèrent selon les lieux. Par exemple, la place et le rôle des syndicats divergent d'une nation à l'autre : s'ils représentent une véritable avant-garde dans la défense de l'éthique dans certains pays, ils peuvent aussi mettre des freins au développement déontologique afin de conserver leur position politique dans d'autres pays.

Quand on les interroge sur les raisons de la persistance des problèmes, les journalistes proches de l'alliance en France évoquent les éléments suivants (sans ordre prioritaire) :

- la souffrance des journalistes se concrétise par une tendance apathique alors qu'ils sont les premiers concernés ; ils font le gros dos afin de se préserver une situation à peu près vivable, au lieu de bousculer les choses et de défendre leurs outils et conditions d'exercice du métier ;
- le marché est tellement bien installé qu'il laisse peu de places à des alternatives pérennes ; en effet les créations de médias dits « libres » ou « alternatifs » qui voient le jour ne parviennent généralement pas à vivre très longtemps ;
- la « caste » des journalistes est allergique à tout renouveau par crainte de perdre ses propres privilèges ;
- certains syndicats maintiennent une attitude de blocage plutôt que d'ouverture par crainte de perdre leur position d'entité incontournable de négociation paritaire ;
- la profession dans son ensemble évite d'aborder la délicate thématique de l'éthique et de la déontologie et se refuse à toute action concrète pour défendre la qualité de l'information ;
- la profession encore, qui de tous temps n'a jamais vraiment été très propositionnelle et se cantonne plutôt dans l'immobilisme ; alors même qu'on ne peut pas reprocher à l'État de l'inciter à s'organiser et se structurer ;
-

En Asie centrale, il n'est pas tellement questions des maux des médias. La profession cherche encore, dans un système politique nouveau, une culture politique nouvelle, hors-sol, quel doit être le rôle des médias. Les questionnements ne se posent donc pas en ces termes.

Influences culturelles

(indiquer les différences entre pays ou régions si perceptibles)

Les principales différences culturelles sont évoquées dans les différents chapitres de ce rapport, mais certaines caractéristiques spécifiques n'ont pas été abordées. On peut citer par exemple :

- les animateurs de l'alliance sont confrontés à un problème de terminologie puisque, selon les régions, il est impossible d'utiliser la notion de responsabilité qui renvoie exclusivement, et c'est le cas dans tous les pays de l'ex-URSS, à la notion de culpabilité : une information qui dénonce une pratique étatique douteuse sera jugée d'acte de trahison et les autorités ne manqueront pas de rendre le journaliste « responsable » des conséquences que la publication d'une telle information peut causer au sein de la population ;
- de même, au niveau de la terminologie professionnelle, il existe une grande différence interculturelle dans l'utilisation de certains mots, comme par exemple « information » / « communication. Si en France les journalistes ne supportent pas d'être confondus avec des « communicants » (attachés de presse chargés de la communication des entreprises), dans d'autres pays et au Brésil en particulier, on parle du monde de la communication (qui englobe l'ensemble des médias, des télécommunications, etc) pour parler du monde de l'information. La communication est alors entendue dans son sens littéral premier de « communiquer à autrui une information » et non à ce qui est aujourd'hui assimilé en France à du marketing ou de la publicité.
- le fait que le journalisme revêt des réalités très différentes selon les lieux et leurs contextes. L'exercice du journalisme dans un pays riche, européen par exemple, et le journalisme au fin fond du Mali ou ailleurs, ne correspond évidemment pas à la même réalité ;
- les conditions d'exercice du journalisme ne sont nul part les mêmes. Elles se différencient déjà au sein d'un même pays : entre capital et province, entre journalisme de métropole et journalisme de zone rurale, entre médias nationaux et médias régionaux, entre médias d'information générale (les seuls traités par l'alliance) et médias spécialisés, entre les différents supports, etc. Ce qui est certain c'est que les conditions de fabrication de l'information ne sont pas les mêmes partout mais ne satisfont nul part les journalistes.

Cependant, les différences culturelles ne sautent pas aux yeux de premier abord dans toutes les régions où l'alliance est présente. Par exemple, en Asie centrale, le contexte post-soviétique est omniprésent et très fortement ancré. Pendant 80 ans les médias avaient pour rôle de changer l'homme, de favoriser la création de « l'homo soviétique », et la mise en place du projet communiste. Alors, aujourd'hui, en période de vide idéologique, la profession flotte un peu...

Propositions de l'alliance internationale de journalistes

(ce que l'on peut faire pour améliorer l'état de la responsabilité au sein de la profession, et au-delà dans l'ensemble de la société)

Reprenant la (trop longue) liste des problèmes évoqués au chapitre 3, voyons comment l'alliance internationale de journalistes mène des actions pour répondre aux besoins et trouver des solutions pour modifier ces constats.

Toutes les actions menées par l'alliance, inscrites en italique ci-dessous, font l'objet d'une fiche descriptive dans l'annexe suivante.

À la **concentration des médias**, l'alliance répond par le récent lancement d'une coalition au niveau européen :

→ *l'initiative européenne pour le Pluralisme des Médias* qui montre la nécessité que l'Union Européenne puisse se doter des compétences nécessaires pour sanctionner les évidentes violations du droit fondamental à une information indépendante et pluraliste, qui se perpétuent régulièrement dans divers pays membres de l'UE. (Nota bene : le pôle brésilien de l'alliance a également en projet de mener une telle initiative au niveau du territoire national. Le parallèle des deux actions devraient leur donner force et assise, et permettre une importante mutualisation.)

À la **perte de crédibilité** des médias, les différents pôles de l'alliance pourvoient à :

→ remettre la qualité de l'information au centre des débats par l'intensification du dialogue avec le public et l'implication de ce dernier dans la composition d'un futur *Conseil de Presse*
→ l'implication d'organisation de la société civile dans *l'initiative européenne pour le Pluralisme des Médias*
→ l'intensification des relations avec le public lors de débats et en particulier lors des *Assises internationales du Journalisme et de l'Information*
→ rendre plus visibles au public les démarches éthiques menées par les médias dans le site web *Panorama*

Au **conflit d'intérêt**, et pour que cette problématique cesse d'être le plus souvent enterrée, l'alliance met en place :

→ la valorisation des risques de conflit d'intérêt dans des débats, en particulier lors des *Assises*
→ l'explicitation des gardes-fous pour combattre les conflits d'intérêts dans les *chartes déontologiques*, et en particulier la *Charte de qualité de l'information*
→ la publication d'un des *livrets 2011* porte spécifiquement sur ce sujet
→ l'Association de Préfiguration d'un *Conseil de Presse*, (APCP), entend veiller à ce problème en projetant le futur Conseil de presse également comme observatoire déontologique
→ le site web *Panorama* valorise aussi les modes de contrôle des conflits d'intérêt au sein des entreprises de presse

À la **tendance corporatiste de la profession**, l'alliance développe des stratégies pour :

→ le décloisonnement et l'ouverture aux débats mais aussi aux actions concrètes avec d'autres acteurs impliqués ainsi qu'avec le public, en particulier lors des *Assises*
→ la disparition de cette spécificité du journalisme de ne devoir rendre des comptes qu'aux

pairs, en modifiant les principes inscrits dans les chartes ; voir en particulier la *Charte de qualité de l'information*

→ la participation du public à part égale avec les journalistes et les éditeurs dans la composition d'un futur *Conseil de Presse*

→ l'organisation d'*ateliers interprofessionnels* qui permettent de réunir et de faire travailler ensemble en vue d'une meilleure coordination, les journalistes et les politiques, ou encore les médias et la justice, entre autres

→ les *études sur le journalisme* réalisées en partenariat avec le monde universitaire

À la **préoccupation** exclusive des patrons **pour la rentabilité**, l'alliance a intégré depuis longtemps l'importance de travailler également avec les éditeurs de presse pour les sensibiliser à l'impérieuse nécessité de miser sur la qualité de l'information pour revaloriser la profession. Concrètement il s'agit de :

→ impliquer des éditeurs dans la valorisation et la portée juridique des *chartes déontologiques*

→ recréer la mise en relations des éditeurs avec les autres acteurs du journalisme, en particulier lors des *Assises*

→ sensibiliser des patrons de presse à la création d'une *instance de régulation*, pour tendre vers la qualité de l'information

Au **blocage des syndicats**, avec lesquels l'alliance coopère pour toute initiative, il est important de les associer :

→ par leur implication dans les actions, débats, et négociations avec la profession, essentiellement lors des *Assises*

→ par certaines des *études académiques* qui traitent de sujets faisant partie de leurs compétences

À la **non priorité de la déontologie**, et que l'alliance veille à remettre toujours au centre des préoccupations quotidiennes par :

→ la réalisation de diverses *formations* dispensés aux professionnels, relatives à la déontologie professionnelle ou à l'éthique dans des cas spécifiques tels que la couverture des conflits ou les périodes électorales, etc

→ la rédaction du rapport *Médias : nouveaux modèles économiques et questions de déontologie*, publié en 2010 et dont le propos est de montrer les liens entre viabilité économique et respect déontologique

→ le site web *Panorama* qui n'est autre qu'un recensement des démarches éthiques de presse

→ les *Assises* qui traitent prioritairement des thématiques éthiques

→ les *livrets* qui constituent la collection « Journalisme responsable » exclusivement sur les aspects déontologiques de la profession

→ le travail de l'APCP pour la création d'un *Conseil de Presse* ayant entre autre la fonction d'observatoire déontologique

→ le projet *FORJAD*, (FORmation de Journalistes Acteurs du Développement) qui centre ses réalisations sur l'éthique et la déontologie professionnelle

À la tendance au **formatage des étudiants** par les centres de formation qui sont dans l'obligation (financière) de répondre aux exigences patronales, l'alliance vient le plus possible en aide aux

écoles en :

- dispensant de nombreuses *formations*
- insérant ou valorisant les *cours d'éthique professionnelle* dans les formations en journalisme
- créant divers partenariats avec des entités liées aux écoles et en particulier celle qui attribue la reconnaissance officielle : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des journalistes (CPNEJ) à partir, entre autres, de divers critères éthiques ; ainsi que la plus récente Conférence Nationale des Métiers du Journalisme (CNMJ), qui lance le *passport professionnel* comprenant un large volet éthique
- fournissant des outils pédagogiques de réflexion tels que les *DVD*, les *livrets* ou le *Panorama*
- impliquant les écoles reconnues dans les débats des *Assises*
- développant le projet *FORJAD* qui leur est spécialement dédié

À l'**attitude** uniquement **critique du public**, l'alliance s'est rapidement différenciée des associations de critiques des médias pour développer une stratégie d'action propositionnelle, tout en conservant le lien avec les citoyens par :

- l'implication du public dans les débats internes à la profession, lors des *Assises* par exemple
- l'inscription du public dans la composition du futur *Conseil de Presse*
- les *Cafés médias* et les *Dialogues* organisés dans différentes villes du Brésil
- des outils de réflexion et de développement de l'esprit critique mais de façon constructive, tel que le *Panorama* ou les *DVD*
- des partenariats de travail et de réflexion avec des associations de la société civile concernées par les médias : Information et Citoyenneté pour les *Assises*, et la quarantaine d'entités adhérentes de l'*Initiative européenne pour le pluralisme des médias*

Aux **chartes** existantes **sans pouvoir contraignant** et qui restent au fond des tiroirs, l'alliance cherche à leur redonner une valeur et veiller à leur application en contribuant à :

- l'élaboration d'une *Charte de qualité de l'information*
- l'annexion des textes déontologiques au contrat de travail pour qu'ils deviennent effectifs, en particulier lors des *Assises*
- la valorisation des chartes déontologiques en tant que textes de référence du futur *Conseil de Presse*
- l'élaboration de chartes et codes éthiques dans les médias par des *ateliers de formation continue*
- la valorisation des chartes nationales et internes dans différents pays sur le site web du *Panorama*

Au manque d'**instance** de contrôle **de l'application des principes éthiques** contenus dans ces nombreuses chartes. Car charte et instance sont complémentaires : une instance a besoin pour fonctionner d'un texte de référence reconnu, une charte n'a pas d'efficacité sans une instance en mesure de la faire respecter. C'est pourquoi l'alliance travaille à la création d'instance de régulation :

- l'*APCP* en France
- le projet de création d'un conseil de presse au Kazakhstan
- le projet de création d'un conseil de presse au Brésil
- le partenariat avec la Commission de plainte des médias du Kirghizistan

Aux **inconvenients de la multifonctionnalité**, l'alliance traite les problèmes liés aux modifications du métier de journalistes lors de diverses occasions, telles que :

- les débats pour la reconnaissance des équipes rédactionnelles lors des *Assises*
- les *études académiques* qui abordent ce sujet
- le rapport *Médias : nouveaux modèles économiques et questions de déontologie*

Aux risques d'**imposition de lois étatiques contraignantes**, l'alliance sensibilise tant éditeurs qu'autorités gouvernementales pour favoriser le dialogue :

- par des contacts permanents avec les politiques pour veiller au suivi de l'élaboration d'un cadre législatif laissant à la profession la décision organisationnelle selon ses propres intérêts, comme par exemple la mise en place d'une *instance indépendante de régulation*
- par diverses occasions de rencontres et tables-rondes entre la profession et les politiques lors des *Assises*
- les liens d'un pôle régional avec les instances gouvernementales ; comme par exemple la campagne en faveur d'une *politique publique de communication et démocratisation des médias*, menée en lien avec la Conférence Nationale de Communication au Brésil, CONFECOM, organisée par le gouvernement brésilien ; ou comme ce fut également le cas par la participation de l'*APCP* aux Etats Généraux de la presse écrite, en France, en 2009

Rappelons, en terme de conclusion, que l'objectif général de toutes ces actions est bien évidemment d'œuvrer en faveur de conditions de fabrication, respectueuses de la déontologie, d'une information juste, indépendante et plurielle.

ANNEXE

Fiches descriptives
des différentes initiatives propositionnelles de l'alliance

Association de Préfiguration d'un Conseil de Presse (APCP).

Extrait de la maquette de Conseil de presse, version mai 2011 :

Des instances de médiation et de régulation éthique des médias fonctionnent dans une centaine de pays et spécialement dans vingt pays européens. Il faut doter la France d'un tel organisme. C'est l'intérêt bien compris de la profession.

L'action en faveur d'une responsabilisation de la profession est une action en faveur de sa crédibilité, en faveur de la liberté de la presse et des médias, en faveur de la défense des journalistes et notamment de leur indépendance, dans leur travail au service du public...

Le rôle dévolu à la profession pour le bon fonctionnement de la démocratie ne peut s'exercer convenablement sans un regard indépendant, extra-judiciaire, exercé par une instance ouverte aux citoyens associés à la profession elle-même.

L'objectif général d'une Instance indépendante de médiation est de promouvoir et faire respecter une éthique de l'information dans les médias. Elle doit « *servir à protéger la liberté de la presse et à protéger le public contre les abus de cette liberté* » (Robert Pinker, Commission des plaintes britannique). En faisant vivre la déontologie et l'éthique, elle agit en faveur de la crédibilité de l'information, de la confiance du public envers les médias et est une garantie pour la profession. En recevant les plaintes du public et en les examinant, en agissant au nom de ce public comme de la profession, elle est aussi une structure de régulation pouvant œuvrer avant ou sans le recours devant les tribunaux.

L'instance ne doit être ni un tribunal appliquant une législation répressive, ni un « ordre des journalistes ». L'indépendance de l'Instance de médiation à l'égard de toutes les parties prenantes – organisations professionnelles, pouvoirs publics, organisations et personnes de la société civile... – est la condition *sine qua non* de sa légitimité et de son efficacité. Cette indépendance doit être garantie par ses statuts et par le texte législatif qui devra accompagner sa création.

Ses fonctions :

- *autorégulation professionnelle et médiation* entre médias et public ;
- *observatoire* critique des pratiques professionnelles, « veille » déontologique, *lieu permanent de débat et de réflexion* sur ces pratiques ;
- *action pédagogique* à destination des professionnels et des non-professionnels de l'information.

Ses activités :

- examen des plaintes (émanant du public ou des professionnels), décisions ;
- auto-saisine de l'instance sur des cas précis ou sur des questions générales
- activités de pédagogie, d'observation des pratiques, de débat.

Un rapport annuel rend compte de toutes ces activités, en fait la synthèse et formule des recommandations.

Sa composition :

- *le public*, qui exerce ainsi son « droit à l'information » de qualité.
- *les éditeurs de presse* (au sens étendu), responsables du « produit fini » informatif livré au public et co-responsables devant la justice de sa qualité ;
- *les journalistes*, premiers responsables de la qualité de l'information et dont la loi reconnaît la fonction par un statut particulier ;

L'Instance indépendante de médiation s'appuie sur des textes de références déontologiques.

<http://www.alliance-journalistes.net/rubrique64.html>

Ateliers interprofessionnels :

Certains ateliers ont déjà eu lieu entre journalistes et politiques lors des Assises ; d'autres seront organisés fin 2011 et 2012 en particulier entre journalistes et juristes.

La table-ronde journalistes/politiques de l'édition 2010 des Assises à Strasbourg a été qualifiée d'historique puisque un tel plateau n'avait pas été réuni depuis 1945 !

Extrait d'un article de Loïc Hervouet :

« Code déontologique et instance d'éthique à Strasbourg: l'arme de participation massive

C'est en soi un événement. Ils sont venus en masse (...) Cette date du 17 novembre marque, sur la feuille de route de l'APCP, un arrêt prolongé à la station "inventaire des convergences" , même s'il reste bien des étapes, pas si faciles d'accès, avant le terminus. Mais enfin, le pari n'était pas gagné (...)

Les représentants des fédérations d'éditeurs ont participé : SPPMO, SPM, FFAP, SPHR, SPIIL (...) Les syndicats de journalistes ont précisé leurs positions, SNJ, la Cfdt, la CGT, la CFTC, ainsi que certaines organisations de journalistes (...) Témoignages de l'audiovisuel, (...) TF1, RFI, Radio France, Europe 1 et M6 ; (...) ainsi que celle d'associations pour faire entendre .

Attentifs, (...) les politiques ont confirmé leur attente d'un texte de référence éthique élaboré par la profession elle-même, et exposé leurs analyses valant programme: l'UMP, le Modem, Europe Écologie Les Verts, le PCF et le PS (...). En début de séance, le conseiller du ministre de la culture et de la communication (...), avait appelé de ses vœux à la construction d'un consensus. (...)

On a donc pu (...) dresser en synthèse, "la carte et le territoire" du débat, autour de "sept convergences, deux divergences, deux émergences, une urgence." (...)

Deux émergences (...)

- *"la possibilité d'une île"*: si elle devait exister, une instance de médiation pourrait être adossée à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, (...)

- *"une extension du domaine de la lutte"*: le renversement de perspectives sur une telle instance, dont on prend conscience plus clairement que loin d'être une simple instance de "police des pratiques", elle peut constituer un lieu de réflexion et d'analyse, ainsi qu'un "outil de protection" pour des journalistes injustement mis en cause ou pris à partie.

Une urgence

"Faire quelque chose" apparaît à présent urgent et inéluctable face aux espoirs ouverts, tant une impasse serait de nouveau un facteur aggravant de consolidation de la méfiance. Une piste pour sortir par le haut de la "guerre des codes" serait de reconnaître le rôle historique des différentes initiatives de textes depuis 1918 dans la construction du référentiel éthique. »

Voir également le verbatim du tour de table : <http://www.alliance-journalistes.net/article107.html>

Des ateliers en préparation :

Parallèlement à une formation des magistrats à l'Académie suisse de la magistrature sur le thème des rapports médias et justice, des ateliers vont être organisés en France et en Italie.

Il s'agit de travailler sur les relations entre ces deux milieux afin que les différentes parties prenantes puissent connaître davantage les enjeux, les intérêts et les contraintes de chacune des professions. Un atelier aux regards croisés où les uns se mettent à la place des autres, abordera également les cadres juridiques existants soit nationaux soit européens en s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

Ces ateliers porteront sur:

- L'articulation de la présomption d'innocence et de la liberté d'expression
- Entre confidentialité et publicité: les exigences de la justice en termes d'information judiciaire pour son bon fonctionnement;
- Les normes éthiques en vigueur relatives à la couverture des affaires judiciaires par les médias;
- Une réflexion sur les normes éthiques existantes sur la base de la réalité actuelle des rapports médias-justice.

Coordinateur : André Loersch, animateur de l'alliance en Asie centrale

Assises internationales du Journalisme et de l'Information

Les Assises Internationales du Journalisme et de l'Information ont été créées pour tenter de définir les conditions de production d'une information de qualité dans la France du XXI^e siècle.

Soutenue par l'ensemble des acteurs de la profession, respectueuse de la liberté de chacun, la manifestation se veut avant tout un lieu d'échange et de réflexion sur le journalisme et sa pratique, indépendant de toute tutelle. Un lieu ouvert aux journalistes et aux éditeurs, aux étudiants et aux chercheurs, mais aussi aux citoyens.

Chaque année, pendant trois jours, le monde du journalisme français se retrouve et reçoit des professionnels de l'information de l'étranger. Les quatre ateliers du matin s'articulent autour des chapitres suivants : l'éthique, la formation et la recherche, les journalismes, les nouvelles pratiques.

« Transparence, journalisme et démocratie : c'est autour de ces grands axes que s'articulera l'édition 2011 des Assises internationales du Journalisme et de l'Information. A l'heure où les grands débats de société reviennent sur le devant de la scène politique et sociétale, la question de la pratique même du journalisme se retrouve également au cœur des débats publics. »

Une personnalité de la presse disait que les Assises pouvaient être *«le moment éthique»* de nos métiers.

Les Assises représente un formidable moteur tout au long de l'année pour stimuler l'aboutissement d'actions concrètes majeures pour la profession (États Généraux de la Presse Écrite, Charte de déontologie, relations avec le politique, création de groupes interprofessionnels, portage de dossiers de négociations, etc) ; ainsi qu'un rendez-vous unique des différents acteurs (journalistes, éditeurs, chercheurs, formateurs, organisations du public, politiques, etc) ; ...

Mais surtout les Assises demeurent une vitrine importante pour les travaux de l'alliance, d'abord par la présentation des productions (les livrets, les rapports, le site Panorama) ; ensuite par l'impact des ateliers et débats que le pôle de l'alliance y organise et anime.

<http://www.alliance-journalistes.net/rubrique71.html>

Cafés média et Dialogues

Le pôle brésilien de l'alliance organise depuis plusieurs années ces deux types de rencontres que sont les « Cafés médias » et les « Dialogues », représentant l'élément clé du dynamisme et de la visibilité de ce pôle régional.

Au-delà des temps de débats entre professionnels, avec des étudiants, avec des citoyens utilisateurs des médias, etc, au cours desquels des thématiques sont approfondies grâce à l'intervention d'experts, l'alliance brésilienne a su tirer le plus large partie de ces initiatives par la réalisation d'outils multimédia et d'ouvrages.

Le pôle brésilien de l'alliance vient de publier en septembre dernier le livret comprenant tous les contenus des débats organisés dans le cadre des Dialogues.

Tous ces outils pédagogiques mais également informatifs et incitatifs à la poursuite des débats, sont largement distribués auprès des journalistes, des enseignants et surtout des étudiants en journalisme. Là encore, les thématiques des rencontres sont choisies en fonction de l'actualité, des préoccupations citoyennes, des besoins de la profession, etc.

Thématiques abordées :

Démocratisation des médias : une conférence nationale s'est tenue pour faire le tour des problèmes. Résultat : 672 résolutions, plus ou moins respectées par les grands médias mais au moins les éditeurs ont dû accepter de se soumettre au jeu démocratique et au dialogue avec la société civile.

Éthique du photo-journalisme : ce Dialogue a abouti à un débat plus large sur l'éthique du journalisme en général.

Médias et violence : même s'il a été reconnu que les médias ne sont pas directement responsables des vagues de violence qui ont sévi dans la capitale brésilienne ces dernières années, il est tout aussi important de constater que le problème n'est pas dans ce que les médias ont montré mais dans ce qu'ils ont caché.

Élections : sonder l'indépendance des médias dans la couverture des campagnes électorales signifie dévoiler les conflits d'intérêts, les allégeances entre médias et partis politiques... Aucune télévision brésilienne n'est réellement indépendante, et par conséquent les reporters sont limités selon les intérêts du propriétaire de leur chaîne.

Médias sociaux : ou comment faire du journalisme partagé, interactif, citoyen ou participatif... S'interroger sur le rôle des journalistes et des médias de communication contre-hégémoniques qui tentent d'affronter les oligarchies des médias traditionnels, dans ce contexte de changements de paradigmes de l'information et de la transformation sociale.

Chartes et codes déontologiques Création d'instances de régulation

Asie centrale

Le Kirghizistan est le seul pays d'Asie centrale à avoir adopté un code d'éthique et une commission des médias fonctionnant sur l'exemple des conseils de presse européen. Toutefois, la population, qui en est a priori le principal bénéficiaire, est peu informée de son existence, ne connaît pas le contenu du code adopté et encore moins les procédures à suivre pour soumettre une éventuelle violation du code par un média.

En fonction des événements politiques de l'année 2010 au Kirghizistan (deuxième renversement du régime en 5 ans, survenu en avril 2010, grave affrontements inter-communautaires entre Kirghizes et Ouzbeks ayant provoqué 500 morts en 5 jours), l'Alliance a dû reporter ses projets. Il est prévu, en collaboration avec la commission des médias, d'organiser des stages de formation professionnelle sur deux sujets majeurs.

. D'abord, l'éthique journalistique et la couverture des conflits. Une occasion de revenir, de manière professionnelle et analytique sur le rôle joué par les médias lors des événements de 2010.

. Les rapports entre média et justice, ensuite, pour favoriser la réflexion des professionnels en matière de couverture des activités judiciaires. Le cas d'étude le plus important sera le procès de masse intenté par les autorités du pays en automne 2010 à l'encontre de l'ancien président et de son entourage. Sans vision très claire de leur rôle, les médias ont alors diffusé une information qui incitait le public à une méfiance généralisée, tant vis-à-vis des conclusions possibles du procès, que de la validité des accusations, et du rôle des différents inculpés.

Les différentes initiatives pour l'adoption d'un code d'éthique et la création d'un conseil de presse au Kazakhstan, n'ont pour l'instant pas été réalisées. Cependant, sur ce grand territoire, des initiatives régionales -telles qu'elles ont été développées en Russie- pourraient avoir plus de chances d'aboutir. La directrice de la station de radio-télévision de Kostanay Alau TV, qui avait invité le coordinateur de l'Alliance à former ses correspondants, a été élue à la tête de l'organisation des médias indépendants du nord Kazakhstan. Elle est elle-même intéressée à initier un projet de création de conseil de presse avec le pôle de l'alliance. En raison des événements survenus au Kirghizistan en 2010, ainsi que d'une montée des tensions sociales au Kazakhstan en 2011, ce projet a été reporté.

France et Europe

Il faut noter que le premier chapitre des critères du recensement des démarches éthiques de presse porte sur les chartes et les codes, ainsi que sur les moyens de contrôle de leur application.

<http://panorama.alliance-journalistes.net/bdf/fr/listes.html>

Voir la présentation du Panorama ci-après.

Charte de Qualité de l'Information

La "Charte Qualité de l'Information" a été élaborée par un groupe de travail ad hoc, composé de représentants de nombreuses entités actives dans ou pour la profession de journalistes (syndicats, organisations professionnelles, associations, sociétés de journalistes, universitaires, écoles de journalisme...). Cette Charte a été présentée en mai 2008 à Lille, lors des 2èmes Assises internationales du Journalisme. Elle a été largement reprise dans le Code de déontologie des journalistes rédigé fin 2009 et adopté depuis lors par certains syndicats patronaux ou de salariés.

En voici les deux premiers paragraphes :

« Principes :

Le droit à l'information est une liberté fondamentale de tout être humain, comme le droit à la critique et à la libre expression affirmé par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il est aujourd'hui garanti par la Constitution Française et par la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Il n'est pas d'exercice de la démocratie sans une information honnête, rigoureuse, fiable, pluraliste et responsable. Le droit du public à une information de qualité fonde la légitimité du travail des journalistes telle qu'elle est reconnue par la loi du 29 mars 1935. Une information de qualité détermine la confiance du public et qualifie la valeur des médias qui les éditent.

..... »

<http://www.alliance-journalistes.net/article11.html>

Brésil

Au Brésil le principal défi est le changement du cadre régulateur des médias

Dans un processus qui a impliqué plus de 30 mille personnes de tout le pays, la 1ère CONFECOM - Conférence Nationale de Communication, a adopté parmi ses principales résolutions -approuvée par des représentants du gouvernement, de la société civile et du monde de l'entreprise-, la nécessité de construction d'un nouveau cadre régulateur des médias national. Devenu obsolète – car datant des années 60 – et peu démocratique, la législation qui régit aujourd'hui le secteur de l'information et de la communication démontre être non seulement une entrave pour le développement de la presse elle-même mais aussi un obstacle considérable pour la consolidation de la démocratie brésilienne.

Nous savons tous, par exemple, que les députés et les sénateurs ne peuvent pas obtenir de concessions de radio ou de télévision. Mais nous savons tous également qu'ils parviennent à en obtenir par des subterfuges, que personne n'a rien fait et que le débat a été évité. Nous avons l'opportunité d'en débattre aujourd'hui et de légiférer de façon plus pérenne, participative, citoyenne et démocratique.

La thèse – largement répandue dans les grands médias – qui soutient que la régulation est synonyme de censure de la presse, fait partie des idées reçues à abolir. Rappelons que le Brésil jouit d'une absolue liberté de la presse.

« La liberté de la presse signifie la liberté d'imprimer, de diffuser, de publier. A cette liberté ne doit, ne peut et n'intervient aucune restriction possible. Cela ne signifie pas qu'il ne peut pas y avoir de régulation de ce secteur. De nombreuses démocraties se sont dotées de processus de régulation sans pour autant qu'il y ait de censure. »

La liberté d'expression va bien au-delà du droit de l'émetteur de dire ce qu'il pense. C'est également le droit du récepteur, du téléspectateur, du lecteur, de recevoir une diversité d'informations et de points de vue. Si la propriété des médias n'est pas régulée, cela peut être concevable du point de vue de l'émetteur, mais le droit du récepteur de recevoir des idées plurielles est alors restreint. Ce qui veut dire que l'État ne peut pas se contenter de laisser le marché agir à sa guise.

Dans le même sens, il est important que soient édictées des règles sur la diffusion des contenus audiovisuels, sur des sujets tels que la protection des enfants, la promotion du journalisme impartial ou la lutte contre les propos qui violent les droits de l'homme. Il est également nécessaire de réglementer l'article de la Constitution qui garantit les pourcentages de diffusion de contenus régionaux et indépendants des émetteurs radio et télévision, ainsi que de garantir le droit de réponse.

Afin que, non seulement les éléments de l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les ultérieurs conventions et traités internationaux qui s'y réfèrent, mais aussi les instruments internationaux de promotion et de protection de la liberté d'expression, puissent avoir une répercussion dans les pratiques journalistiques, le système onusien considère fondamental que les médias soient régulés. La régulation doit alors se donner pour objectif d'approfondir la liberté d'expression et non de la restreindre. Les éléments centraux de la politique proposée par l'article 19 – à savoir, pluralité, diversité, qualité – ne peuvent être mis en pratique sans régulation.

Il faut préciser que le concept de radiodiffusion utilisée par la législation internationale est plus large que celui utilisé au Brésil. En effet, ce que les Brésiliens appellent radiodiffusion est le signal ouvert de radio et de télévision. La législation internationale utilise le terme de “broadcasting” également pour les chaînes payantes, par abonnement, câblées, etc. ; c'est-à-dire qu'elle n'inclut pas les télécommunications en général, ni internet ni la presse écrite, mais elle entend par radiodiffusion tout programme audiovisuel qui parvient dans les foyers. Le Brésil a besoin de se doter d'une instance de régulation indépendante pour aborder la question de la radiodiffusion.

Le principal problème du cadre régulateur brésilien est son déphasage historique : son épine dorsale date de 50 ans. Travailler dans l'urgence peut faire admettre l'idée qu'il est possible de modifier le cadre légal par de mini ajustements sans chercher à réformer son épine dorsale. Par exemple, approuver une loi qui régule la propriété des médias. Cette seule réforme ne résoudrait rien. L'urgence aujourd'hui est de changer l'épine dorsale du cadre légal. Si pour cela il fallait adopter une structure en capacité d'intervenir d'intervenir dans le domaine légal, ce serait alors la création d'un organe de régulation indépendant. Il pourrait également rendre possible une actualisation plus rapide de la régulation en fonction de l'avancée technologique. Ce que d'autres démocraties ont déjà mis en place c'est de déléguer, à leurs instances régulatrices, un pouvoir décisionnaire afin qu'elles puissent accompagner les transformations technologiques.

La décision de la Cour suprême d'annuler la loi sur la presse, les changements technologiques, la transition à la télévision digitale, l'entrée du Brésil comme *player* très solide dans ce secteur, les débats actuels au Congrès sur la législation des droits d'auteur ou de la télévision par abonnement, ... tous ces éléments montrent qu'il va être nécessaire de prendre des décisions quant au cadre régulateur des médias. Il revient au Brésil de décider ce qu'il faut faire. Mais, comme la majorité des démocraties au profil similaire ont déjà réformé leurs cadres régulateurs ces 15 ou 20 dernières années, il nous paraît important que le Brésil prenne des décisions à la lumière de ce qui s'est passé dans ces autres pays. Démocratiser la communication ne relève pas seulement du domaine des spécialistes, mais est aussi un principe qui doit être défendu comme un droit de tous les citoyens.

Isis de Palma sur la base d'un article de la journaliste Bia Barbosa (Frentex), collaboratrice du pôle brésilien de l'alliance

DVD et Émission de télévision

Deux DVD des rencontres organisées par le pôle brésilien de l'alliance sont disponibles :

- Éthique dans le photo-journalisme
- La responsabilité des journalistes et les élections.

Les retombées dans les médias de la parution de ces DVD ont été importantes en radio et sur de très nombreux sites et blogs spécialisés dans la presse.

Ces DVD servent également d'outils pédagogiques dans les cours de journalisme par des professeurs qui se poursuivent les débats avec leurs étudiants dans les centres de formation.

Le pôle réalise également un programme de télévision sur une chaîne culturelle et pédagogique, sur le thème des médias sociaux, qui font actuellement l'objet de toutes les attentions puisqu'ils représentent le système d'information de demain (pour ne pas dire d'aujourd'hui)

Études académiques sur le journalisme

Les études académiques sont menées par des chercheurs universitaires du Laboratoire du CRAPE de l'université de Rennes 1.

Depuis le début de ce partenariat avec l'alliance, en 2009, ces recherches ont d'emblée été conçues dans une perspective d'ouverture et de décloisonnement : les sujets sont définis en fonction des besoins des journalistes (et non plus par les seuls universitaires) ; les journalistes en sont les premiers destinataires et de ce fait les études sont conçues comme base de travail, de réflexion et de débat. La diffusion de ces études est également pensée en terme d'ouverture par leur publication dans une collection spécifique de l'alliance. Ces travaux sont valorisés dans des espaces de sociabilité professionnelle où les questions d'identité, et particulièrement de responsabilité, sont débattues.

Après de premières recherches par un étudiant en master sur la *Diversité du regard journalistique* en 2009 ; des journées de débat avec des journalistes sont organisées autour des études réalisées par le directeur du laboratoire lui-même sur *la notion de participation des sociétés de rédacteurs* et pour une recherche en cours sur *la Commission arbitrale et l'éthique*.

Collection à paraître en 2012.

FORJAD, FORMation de Journalistes Acteurs du Développement
Projet de renforcement des capacités d'écoles de journalisme en Afrique francophone dans l'optique du développement économique et de la gouvernance démocratique

Les médias africains jouent et joueront de plus en plus un rôle majeur dans le développement économique, social et politique du continent africain. Leurs moyens économiques sont extrêmement réduits, leur qualité est souvent faible, leur pertinence souvent contestable. Les journalistes africains, dans leur grande majorité, ont une formation professionnelle et déontologique nettement insuffisante, ce qui influe négativement sur la qualité des contenus informatifs qu'ils diffusent.

Pour faire évoluer les choses et faire en sorte que journalistes et médias puissent jouer pleinement leur rôle dans le développement économique, social et politique des pays du continent africain, il est essentiel de prendre le problème à la racine et de faire un effort important pour la formation initiale (des étudiants en journalisme) et permanente (des journalistes en activité). Cela ne peut se faire sans un renforcement significatif du potentiel et de l'activité des écoles de journalisme. Une telle approche est particulièrement opportune pour les pays francophones, encore plus en retard dans ce domaine que les pays anglophones.

Le présent projet a pour objectif général de développer les capacités de sept écoles de formation au journalisme en Afrique francophone (sur une trentaine recensée par l'UNESCO), afin de leur insuffler une dynamique nouvelle leur permettant de jouer pleinement le double rôle qui devrait être le leur : former des professionnels compétents et responsables d'une part, être des espaces ouverts rayonnant dans leur environnement d'autre part. La création de divers réseaux devrait permettre de démultiplier les actions à entreprendre.

Les Actions à mener se répartissent en 10 chapitres :

1. Développement multimédia et Internet
2. Formation de formateurs en journalisme
3. Formation permanente des journalistes
4. Formations spécifiques
5. Formations de base au journalisme pour des médias non professionnalisés
6. Développement de réseaux
7. Développement du rôle "social" des écoles
8. Locaux (pour de nouvelles potentialités d'action)
9. Équipements matériels et solutions innovantes
10. Aides à la formation

<http://www.alliance-journalistes.net/spip.php?page=proposal&num=2>

Formations

. Formation initiale (les formations à l'université au Brésil)

La formation à l'éthique dans les universités brésiliennes. Ce travail mené avec les étudiants se poursuit dans diverses États du pays grâce à des partenariats avec des enseignants qui tentent d'inscrire cette thématique dans les cursus de formation au journalisme. Les étudiants de plusieurs universités sont ainsi souvent sollicités par l'alliance pour participer aux différentes rencontres qu'elle organise. Les outils pédagogiques que le pôle produit à partir de ces débats, leur sont prioritairement destinés.

. Formation continue (dispensées aux journalistes ou spécifiquement aux rédacteurs en chefs, etc...)

En 2010, en collaboration avec l'Académie de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) et la Deutsche Welle, l'animateur du pôle Asie centrale de l'Alliance a conduit un cours de 5 semaines sur la qualité de l'information et l'éthique journalistique à l'intention d'un groupe d'une douzaine de journaliste de 4 pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Tadjikistan).

En raison des événements survenus dans le pays au mois de juin de cette année 2010, d'autres activités prévues ont été renvoyées : c'est le cas des cours d'éthique journalistique prévus dans plusieurs autres villes du pays, qui devait être organisés en collaboration avec la Commission des médias au Kirghizistan (qui joue le rôle d'une commission d'éthique). C'est le cas, également, du travail sur la création éventuelle d'un conseil de presse au Kazakhstan.

. Formation spécialisée

Une autre formation sur l'éthique journalistique et les conflits a été dispensée en 2010, en Suisse au CERAH (Centre d'étude et de recherche sur l'action humanitaire, rattaché à l'université de Genève), mais également en Asie centrale. Le cours comprenait à la fois des présentations sur les notions de nation, nationalité, ethnie, citoyenneté, des présentations sur la politique des nationalités et la politique linguistique de certains États multiculturels (ex-Yougoslavie, Suisse, ex-URSS, Tadjikistan, Kirghizistan), et une importante partie théorique. Les premières analyses produites par les participants du cours ont été rédigées et corrigées le 10 juin, soit quelques heures avant le début des combats inter-communautaires dans la ville d'Och. Certains de ces textes ont été publiés, en russe, sur le site Europe-asia.org édité par *Media4Democracy* à des fins de formation journalistique. Certains d'entre eux ont été traduits et publiés sur la page française du site. Voir notamment :

- <http://www.europe-asia.org/cms/index.php/asie-centrale/2-kyrgyzstan/158-conflit-au-kirghizistan-des-questions-longtemps-restees-sans-reponse>;

- <http://www.europe-asia.org/cms/index.php/asie-centrale/2-kyrgyzstan/156-kirghizistan-les-evenements-de-jalal-abad-suivaient-une-logique-politique>

Initiative européenne pour le pluralisme des médias

L'Initiative Européenne pour le Pluralisme de l'Information défend l'idée que les institutions européennes doivent sauvegarder le droit à une information indépendante et plurielle comme le stipule la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

Ses principaux objectifs consistent en :

- Créer un réseau pan-européen d'organisations de la société civile impliquées dans le pluralisme et la liberté d'information.
- Permettre une amélioration substantielle de la législation européenne en matière de pluralisme et de liberté des médias. En effet, le tout nouvel outil d'initiative citoyenne offre aux citoyens de l'Union la possibilité, via un recueil de signatures, de demander directement à la Commission européenne de présenter, dans le cadre de ses attributions, une proposition sur des thèmes pour lesquels les citoyens jugent nécessaire un acte législatif de mise en pratique des traités.

Très concrètement, il s'agit de :

1. peser sur la Commission Européenne pour qu'elle mène à terme sa stratégie "**three-step**" qui prévoit un monitoring du pluralisme des médias dans les États membres.
2. influencer sur la Commission européenne pour que sa **loi Antitrust** puisse différencier les médias de l'ensemble des entreprises et l'information d'une simple marchandise.
3. conscients que les objectifs de cette initiative requièrent une forte volonté politique européenne, la coalition entend soutenir et promouvoir ce parcours politique complexe par une **Initiative Citoyenne** de recueil de signatures, qui demande cependant une scrupuleuse évaluation préalable pour vérifier que l'Union Européenne a bien les compétences pour la recevoir.

<http://www.alliance-journalistes.net/spip.php?page=proposal&num=1>

Livrets de la collection « Journalisme responsable »

La collection 'Journalisme responsable' regroupe des livrets thématiques relatifs à l'éthique, la déontologie, la qualité de l'information, la régulation ou l'auto-régulation de la profession, etc. Ils sont tous rédigés par des journalistes et constituent des dossiers avec divers angles et procédés journalistiques.

Les premières parutions en 2008 :

- Sociétés de rédacteurs, sociétés de journalistes
- Médiateurs
- Conseils de presse

L'édition 2009 a concerné le thème de la formation :

- Formation au journalisme, formation des journalistes
- Pourquoi et comment former les journalistes à l'éthique professionnelle
- Des formations au journalisme à travers le monde

En 2010, le budget de l'alliance n'a permis que la publication que d'un seul titre :

- Journalisme : la transmission informelle des savoir être et savoir-faire

A l'automne 2011 paraissent deux livrets sur :

- Conflits d'intérêts
- Journalisme : les collectifs en mutation

<http://www.alliance-journalistes.net/rubrique65.html>

Panorama des démarches éthiques de presse

Présentation du site web :

« Effectivement la presse est en crise, effectivement elle semble davantage subir que maîtriser les profonds bouleversements du secteur.

Mais en parallèle et au-delà de la critique négative, les professionnels ont tous des raisons d'être fiers d'un ou de plusieurs aspects isolés de leur média : une obligation de multiplier les sources, une façon de traiter les erreurs, un lien original avec le public, une préoccupation environnementale, la gestion des rapports entre la publicité et l'information...

Enfin le public - à la fois consommateur et citoyen - réclame une information fiable et crédible.

L'Alliance internationale de journalistes, par sa préoccupation constructive et propositionnelle, entame donc un programme d'identification des pratiques et démarches responsables et éthiques dans une vingtaine de médias de 6 pays, pour cette première édition de 2010.

Définition des « pratiques et/ou démarches responsables » : puisque la qualité dépend avant tout des conditions de fabrication (collecte, production, diffusion, suivi), ce recensement s'intéresse à la chaîne de production de l'information et non à son contenu.

Un processus responsable devrait favoriser l'application de :

- l'ensemble des principes qui fondent le développement durable
- la déontologie définie par les différents codes et chartes de la profession
- l'éthique définie par la déclaration universelle des droits de l'homme, la charte de l'ONU, la charte de la terre et la charte des responsabilités humaines.

Pas de certification mais une sensibilisation : L'objectif n'est pas de certifier ou de labelliser un média. Le recensement servira en revanche d'outil d'analyse et de comparaison ; à chaque partenaire ensuite d'en tirer ses propres conclusions, ses marges et possibilités de progression.

L'aspect comparatif des résultats aidera chaque titre à se situer par rapport aux autres.

Cette spirale vertueuse se développera dans un esprit de collaboration et pas de compétition. Elle permettra ainsi aux uns de faire une simple évaluation de leurs bonnes pratiques, aux autres d'en développer de nouvelles, aux autres encore de les revendiquer et d'agir en commun pour les imposer. »

<http://panorama.alliance-journalistes.net/bdf/fr/index.html>

Passeport professionnel

« Un *passeport* pour les nouveaux journalistes.

Le groupe de travail *passeport* de la Conférence Nationale des Métiers du Journalisme poursuit son étude sur la faisabilité d'un passeport de formation pour tous les nouveaux entrants dans la profession qui ne sont pas passés par une école de journalisme reconnue par la profession. Cette formation de deux ou trois semaines aurait lieu pendant les deux années où le jeune professionnel stagiaire attend sa carte de titulaire et serait obligatoire pour l'obtenir. Elle serait essentiellement consacrée au droit et à la déontologie, et dispensée par l'une des écoles reconnues. Cette réforme sera soumise à la deuxième assemblée de la CNMJ le 29 septembre 2011. »

Article du Bulletin de l'APCP, n° 8, juin 2011

<http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/newsletteracpc-no8.pdf>

Politique publique de communication et démocratisation des médias

Les conférences nationales au Brésil sont prévues par la Constitution de 1988 (post dictature militaire). Depuis la promulgation de la Constitution Républicaine en 1988, 113 conférences ont déjà été organisées, dont 74 se sont tenues entre 2003 et 2010 pendant le gouvernement Lula. Ce sont des instances de délibérations collectives qui s'organisent successivement au niveau municipal, au niveau d'un État et enfin au niveau national. Chaque étape élit ses délégués selon une méthodologie participative par quotas : 40% des délégués représentent le secteur des entreprises, 40% la société civile et 20% les pouvoirs publics. Les débats sont lancés à partir d'un texte de revendications qui sont alors transformées en propositions, elles-mêmes transformées en lois et adoptées par le gouvernement. La principale avancée de ces conférences brésiliennes est d'influencer les politiques publiques et de démocratiser la démocratie.

Aujourd'hui nous vivons le moment le plus important du débat sur la communication et il est stratégique. La première CONFECOM, Conférence Nationale de Communication, s'est tenue en décembre 2009 après de nombreuses luttes des mouvements pour la démocratisation de la communication au Brésil, contraignant le Ministère des Communications à l'organiser.

Les résultats de la CONFECOM ne sont cependant pas ceux désirés, mais ils apparaissent déjà en quelques lieux : les Assemblées Législatives (au niveau des États) commencent à discuter sur la création de Conseils de Communication. L'État du Ceará a lancé le premier mais il a été refusé par veto ; les États de Rio et de São Paulo commencent à monter leur Conseil avec une large participation des mouvements pour la démocratisation de l'information (thème qui a longtemps été interdit au Brésil mais ne l'est plus aujourd'hui). Les expériences internationales montrent que de nombreux pays vont dans ce sens, et nous suivons leur exemple en défendant la régulation des médias (trop souvent confondue avec la censure). Même l'ancien président Cardozo, pourtant actuel chef de l'opposition, a déclaré que la régulation des médias était désormais nécessaire.

Au Brésil les médias audiovisuels se confrontent aux dix groupes de télécommunications qui sont économiquement douze fois plus puissants qu'eux. Ces groupes de télécommunications veulent entrer dans la production et la distribution de contenus. Ils sont, par ailleurs, attaqués par les nouveaux producteurs d'information que sont les blogs et les sites, et qui ne peuvent plus être ignorés. Toute cette diversité occupe un espace d'audience et se disputent les scoops et les sujets d'infos. Auparavant les médias ne se disputaient pas les sujets puisqu'ils étaient les détenteurs de l'unique vérité. C'est ce qui s'est produit au cours des dernières élections où certains grands médias ont vu leurs sujets mis à mal en une ou deux heures par l'immense vague d'informations provenant des nouveaux acteurs du net.

Le mouvement pour la démocratisation de la communication, qui va bien au-delà de la presse, doit être impliqué dans les politiques publiques. Pour faire avancer et changer le cadre régulateur des médias il faut que des « alliés » siègent dans les Conseils de Communication comme le font déjà les grands médias et les médias d'entreprises depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, presque deux ans après la CONFECOM, certaines des résolutions qui y avaient été approuvées commencent à être mises en place : création des Conseils de Communication dans les États et le débat sur le cadre régulateur des médias. Des commissions d'organisation impliquant la société civile ont été créées dans les 27 États du Brésil et seuls quelques États maintiennent un front organisé depuis la CONFECOM. A São Paulo, le Front Pauliste FRENTEX, créé pour la Conférence, organise régulièrement des actions et des débats sur des sujets tels que la question du plan national pour le haut débit, la question des médias et des élections, la régulation des médias, etc. Ce mouvement compte plus de 60 entités participantes dont le pôle brésilien de l'alliance qui y participe activement.

L'Observatoire du Droit à la Communication a produit le document du Cadre Régulateur des Médias qui a été remis à la présidente du Brésil. Ce projet comporte des propositions très intéressantes, comme la création d'une agence nationale de communication pour la régulation des contenus gérée par un Conseil de régulation avec participation de la société civile, compétent pour sanctionner les violations des règles ; l'organisation d'audiences publiques locales pour le renouvellement des concessions de radio et de télévision ; ou encore la limitation de la multi-propriété d'entreprises de presse (plusieurs médias de supports différents dans les mains d'un seul propriétaire) ; etc. Par contre le document n'aborde absolument pas le cas des églises qui sont aujourd'hui propriétaires de plusieurs chaînes de télévision, radios et journaux.

Le mouvement FRENTEX devrait être prochainement reçu par la présidente brésilienne.

– **Rapport Médias : nouveaux modèles économiques et questions de déontologie**

« L'Alliance internationale de journalistes et l'IRE (Initiative internationale pour repenser l'économie), toutes deux partenaires de longue date de la Fondation Charles Léopold Mayer (FPH), ont constaté que les révolutions en cours dans le monde des médias -et notamment la remise en cause brutale des modèles économiques existants- sont en train de créer des conditions nouvelles d'exercice de la profession de journaliste. A partir de ce constat ces deux associations ont voulu évaluer si internet et les nouvelles technologies constituent un simple renouveau du support à l'information ou si, à l'inverse, elles portent en elles le germe d'un nouveau modèle économique, d'un nouveau rapport entre les journalistes et les citoyens ou encore d'une nouvelle régulation de l'information. Car on peut légitimement prévoir que ces nouvelles conditions économiques auront un impact sur la gestion des questions d'éthique et de déontologie. Les journalistes Philippe Couve et Nicolas Kayser-Bril viennent de publier ce rapport, présenté lors des Assises internationales du Journalisme et de l'Information à Strasbourg, le 17 novembre 2010. »

<http://www.alliance-journalistes.net/article9.html>